

NOS JOIES...



Ethan LEGUAY
né le 27 mars
« Fenouille »



Nolan BLIAULT
né le 11 juin
« Rebruns »

BAPTÊME RÉPUBLICAIN



Gabin FESSY
Le 3 juillet

NOS PEINES...

Monsieur MOULTON André, décédé le 11 mai 2016
Madame LAFONT Jeanne née DELORME, décédée le 28 avril 2016
Monsieur CHERRIER Claude, décédé le 06 juin 2016
Monsieur BESSON Hubert, décédé le 30 juin 2016

SORTIE EN FORÊT...

La section de commune de Rebruns possède une forêt située à Fréchy, sur la commune de Saint Bonnet des Quarts. Les habitants de Rebruns sont bénéficiaires de l'affouage (terme puisant ses origines dans l'ancien français « fouage » qui signifiait foyer.)

La commune de CHANGY fait donc partie des 740 communes forestières de Rhône-Alpes. En 2015, la commune a renouvelé son adhésion à la certification de la gestion forestière durable PEFC pour 5 ans.

La municipalité a invité les affouagistes à une visite de la forêt le samedi 2 juillet. Monsieur Frédéric CORDIER, technicien ONF a expliqué la gestion et l'exploitation de la forêt, en présence de Monsieur Roger MOUILLÈRE, chef de coupe.

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT PENDANT L'ÉTÉ...

En raison des congés d'été, le secrétariat est fermé du 15 juillet au 5 août. Des permanences auront lieu de 9h00 à 11h30 les :

- Mardi 19 juillet, Mardi 26 juillet et Mardi 2 août

En cas d'urgence, vous pourrez prendre contact avec Monsieur le Maire au 06.79.52.21.63.

RESTEZ CONNECTÉ...

Vous souhaitez recevoir quelques informations municipales en direct ? Inscrivez-vous à notre newsletter !

- Connectez-vous sur le site de la mairie : www.changy.fr
- Dans la rubrique « Mairie », cliquez sur « Actualités » puis suivez les instructions.

Vous recevrez la newsletter par mail.

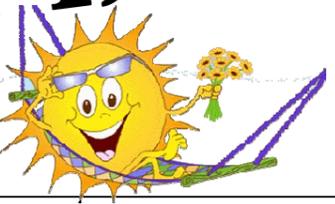
A VOS AGENDAS !!

- **Samedi 9 juillet 2016 : Méchoui organisé par le Comité des Fêtes et feu d'artifice offert par la Municipalité**
- **Jeudi 1^{er} septembre 2016 : Rentrée scolaire**
- **Samedi 10 septembre 2016 : Fête des Classes en 6**
- **Dimanche 18 septembre 2016 : Marche du Vin Bourru**
- **Jeudi 22 septembre 2016 : Concours de belote organisé par le Club de l'Amitié**



FLASH INFO n°19

Juillet 2016 **CHANGY**



Ce bulletin d'information est le seul document officiel édité par la Mairie, relatant les informations municipales.

TRAVAUX EN COURS...

Aménagement de l'accès au foyer rural :

L'entreprise MEUNIER a commencé les travaux de terrassement pour un montant de 3.826,80 € TTC. Ils permettront la création :

- d'une plate-forme pour transférer la zone de tri sélectif de la Place du souvenir à la route d'Arçon.
- d'un nouvel accès pour le foyer rural à proximité du portail de l'ancienne école maternelle. Des places de parking seront créées sur l'ancien terrain de basket.



INVESTISSEMENTS RÉALISÉS...

Sonorisation de la salle d'animation : Le Conseil Municipal a fait confiance à la société MIDANE SPECTACLES, de SAINT FORGEUX LESPINASSE, pour l'installation d'une sonorisation (4 enceintes, un ampli, 2 micros sans fil, une console son), pour un montant 4.273,20 € TTC. L'utilisation de la sonorisation sera réglementée.

Acquisition d'un défibrillateur : Une intervention dans les cinq premières minutes suivant un accident cardiaque augmente les chances de survie. La commune a souhaité mettre à disposition de la population un défibrillateur entièrement automatique. La société DEFIBTECH a été retenue pour un coût de 1866,24 € TTC. Il sera placé sur la façade de la salle d'animation.

5 MINUTES pour SAUVER des VIES !

RECRUTEMENT D'UN AGENT POLYVALENT EN CONTRAT AIDÉ

Lors du Conseil Municipal du lundi 30 mai 2016, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique non titulaire, sous contrat CUI-CAE d'une durée de 6 mois, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour réaliser l'entretien des bâtiments communaux : rafraîchissement de l'ancienne salle de classe du CM pour y installer la bibliothèque à partir du 1^{er} septembre, peintures des portes de l'église, du WC public, de la salle d'animation...

L'aide financière de l'Etat est fixé entre 70 et 90% du SMIC horaire brut, en fonction de la situation du bénéficiaire et de l'employeur, et du type d'activité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE...



Le Conseil Municipal a signé une convention avec l'association « Culture et bibliothèques pour tous » et la bibliothèque de La Pacaudière.

Durant l'été, les agents municipaux vont réaliser des travaux de rafraîchissement de l'ancienne classe des cours moyens (entre le foyer rural et l'école maternelle).

La bibliothèque ouvrira **début septembre, tous les samedis, de 9h30 à 11h30.**

L'accès à la bibliothèque sera entièrement gratuit. Vous pourrez emprunter divers ouvrages pour adultes ou enfants (romans, documentaires, BD, albums de jeunesse...)

Si vous aimez la lecture et si vous avez quelques heures par mois à consacrer au fonctionnement de ce service, faites-vous connaître en Mairie, Merci.

INCIVILITÉS...

Un mégot de cigarette met en moyenne 12 ans pour se dégrader complètement ! Il est désolant de constater que certaines rues de notre village sont jonchées de mégots, de même près de la salle d'animation et du foyer rural.



Depuis l'ouverture du commerce multi-services, les murs alentours sont régulièrement pris pour des urinoirs ! Dans son projet de rénovation, la Mairie n'a pourtant pas oublié de doter ce commerce de toilettes à l'intérieur !!!

La loi interdit d'uriner sur la voie publique - même derrière un arbre - C'est l'article R632-1 du code pénal modifié par le décret n°2010-671 du 18 juin 2010 –art.4 qui prévoit et punit de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, **y compris en urinant sur la voie publique**, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

La propreté est l'affaire de tous !!!!

Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs.

Des places de parking publiques, financées par la commune, sont prévues à cet effet et ne sont pas réservées au parking résidentiel.



Aux propriétaires de jardins et terrains non cultivés ou en très mauvais état :

En raison d'une recrudescence des vipères aspics et autres reptiles, chaque propriétaire se doit de défricher sa parcelle.

LE CLUB CRÉATIF...

... vous invite tous les lundis à 14h00, salle de la Mairie, à rejoindre une équipe de petites mains bricoleuses, pour partager des moments simples et conviviaux, autour des travaux d'aiguilles, cartonnage, rotin...

Le club recherche actuellement des calendriers cartonnés, de toutes épaisseurs et toutes dimensions. Vous pouvez déposer vos calendriers en Mairie.

TRÈS HAUT DÉBIT...

Pour plus d'informations sur l'avancement des travaux et le raccordement individuel, n'hésitez pas à consulter le site internet du SIEL : www.thd42.fr

UNE ANNÉE SCOLAIRE S'ACHÈVE...



Dimanche 19 juin, princesses et chevaliers se sont retrouvés sur la scène de la salle d'animation pour présenter la vie au Moyen-Age, au travers de chants et de danses. Un grand bravo à tous les enfants, aux maîtresses et au personnel communal, pour les magnifiques costumes, les décors et la mise en scène !

À la fin du spectacle, la Municipalité a offert un dictionnaire aux dix enfants qui entreront en 6^{ème} à la rentrée prochaine : Rémi CHAVANON, Romane GRIMAUD, Noa ILLERAS, Aaron LAGET-DESCOMBE, Clara MARCAUD, Kylian NABAILE, Romane SALLES, Emma SOUCHON, Corentin VANVLAENDEREN et Tom VILLANO. Bonne continuation au collège !



RENTRÉE 2016-2017 : CE QUI VA CHANGER...

Temps d'activités périscolaires

Les nouveaux rythmes scolaires sont appliqués à Changy depuis la rentrée 2014. Cette réforme a un coût.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le coût des temps d'activités périscolaires s'élève à 14.356 €. Cette année, la commune a bénéficié du fond d'amorçage de l'Etat (car la commune a signé un PEDT) d'un montant de 4150 € (50€ par enfant). Il reste donc à la charge de la Mairie la somme de 10.206,00 €.

En cette période de baisse massive des dotations de l'Etat (pour rappel, la commune perd tous les ans, et ce jusqu'en 2020, **7.970 € de dotation**), et parce que le fonds d'amorçage de l'Etat n'est pas pérenne, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un tarif pour ces activités périscolaires à compter de l'année scolaire 2016/2017 de la manière suivante :

- Fréquentation 1h ou 2h par semaine : 5 € par période et par enfant
- Fréquentation 3h ou 4h par semaine : 10 € par période et par enfant

Gratuité pour le 3^{ème} enfant et les suivants, à condition que :

- Les enfants soient fiscalement à charge et que l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1 mentionne «non imposable » au regard du revenu fiscal de référence
- Que les deux premiers enfants fréquentent régulièrement les TAP.

Pour rappel, l'année scolaire comporte cinq périodes d'une durée variable, entre 5 et 11 semaines.

Garderie

Le service de la garderie a un coût annuel estimé à 12.500,00 €. La régie de recettes récolte 4.000,00 € par an, soit 8.500,00 € restant à la charge de la commune. Pour rappel, les tarifs de la garderie n'ont pas augmenté depuis sa mise en place, à savoir 1 € par enfant et par jour.

Le Conseil Municipal a fixé le prix de la garderie à 1,20 € par enfant et par jour à compter de la rentrée 2016-2017.

Restaurant scolaire

La MFR des Athiauds, fournisseur des repas du restaurant scolaire, ayant sensiblement augmenté ses tarifs, le Conseil municipal a fixé le prix du repas au forfait à 3,60 € et 3,80 € le repas occasionnel.